



## Commission Administrative Paritaire Locale B (FF) du 12 juillet 2012

### Mouvement local au 1er septembre 2012

Suite à l'ouverture de la séance par le Président, la CGT-FP a lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

En cette période de croissance du chômage, 25 000 emplois ont été supprimés depuis 2002 à la DGFIP dont 13 000 depuis 2008.

En 2011, 72 % des départs à la retraite n'auront pas été remplacés. On est bien au-delà du dogme, du 1 sur 2, prôné par l'ancien gouvernement, voire au-delà du 2 sur 3.

Là encore, un choix en apparence stupide, mais c'est au final un choix idéologique, implacable au service des milieux ultra libéraux pour qui l'Etat doit pratiquement disparaître pour empêcher toute régulation sociale...

Services Publics, Retraites, Protection Sociale, tout doit disparaître au service d'un système financier qui veut définitivement s'accaparer tous les pouvoirs, toutes les richesses et faire taire toute contestation.

A la DGFIP, avec toujours la fusion comme prétexte, c'est avec une calcullette extrêmement complexe et technique (MAGERFIP et compagnie), qu'ont donc été présentées les suppressions d'emplois.

Au niveau local, on décline la même aberration avec TAGERFIP qui remplace ORE dans l'ex-filière gestion publique et TSM dans l'ex-filière fiscale.

Nos gouvernants communiquent toujours et encore sur les domaines de la fraude fiscale, du secteur public local ou de l'accueil.

Ces effets d'annonce impliqueraient des moyens en personnel plus important. Et au lieu de ça, on supprime, on brade!

Ces suppressions, la DGFIP ne les justifie même plus par des gains de productivité. Seuls 25 % sont "expliqués" par ce biais. Pour les 75 % restants, la DGFIP demande aux directions locales de gérer l'austérité.

Les gains liés aux suppressions d'emplois ne sont en rien comparés au manque à gagner qu'induisent ces mêmes suppressions sur le contrôle fiscal, la gestion des missions de plus en plus bâclée sans parler du service public qui se réduit comme peau de chagrin.

De plus, c'est toujours notre ministère qui paie le plus lourd tribut en terme d'emplois.

Ces suppressions d'emplois ont des conséquences désastreuses pour l'exercice des missions de la DGFIP et les conditions de vie au travail des agents.

Les agents sont à bout, les missions ne sont plus exercées correctement.

L'ambiance se détériore : les services sont exsangues sous le poids des suppressions d'emplois, de l'empilement des réformes et des applications informatiques inadaptées et pourtant si coûteuses pour la collectivité. Par exemple le logiciel Chorus, qui devait simplifier les procédures comptables de l'Etat, a d'ores et déjà coûté 1,8 milliard d'euros et met aujourd'hui les services de la comptabilité en grandes difficultés.

On nous répond que les indicateurs sont au vert, mais personne n'est dupe, nombre de tâches pourtant essentielles ne sont plus exécutées comme elles devraient l'être, faute de moyens, et ce, dans tous les secteurs.

La modernisation n'est qu'un prétexte, c'est le sens du travail dans les services qui se perd un peu plus chaque jour.

Demain, nous serons peut-être soumis à la Prime de Fonction et de Résultat, mettant les agents en concurrence et, loin de reconnaître le travail de chacun, elle ne fera qu'engendrer de l'arbitraire.

On voit ainsi se dessiner une logique de gestion des personnels qui assimilerait les agents à des pions que l'on déplacerait au gré des carences constatées.

Depuis dix ans, nous subissons les suppressions d'emplois, les fermetures de sites, la polarisation des missions, et toute sorte de réformes de structure.

Vous entérinez la dégradation des conditions de travail, la disparition du service public. Vous portez la responsabilité de ce qui arrive et nous continuerons à combattre cette politique de destruction du service public.

La résignation ne fait pas partie de notre vocabulaire.

L'arrivée du nouveau gouvernement n'enlève pas nos craintes, nous restons inquiets par rapport aux annonces gouvernementales sur l'emploi dans la fonction publique et notamment celles concernant la DGFIP.

Pour en revenir, à la CAP de ce jour, les élus CGT déplorent de ne pas avoir eu communication des mesures de gestion des agents (ALD,EDRA) en même temps que le projet de mouvement local.

Nous réitérons cette demande chaque année. Nous prendrons donc le temps à la pause d'examiner ces documents, qui nous ont été seulement fournis en début de CAP.

Selon la CGT FP, tous les postes vacants doivent être pourvus, et pour cela la Direction Générale doit adapter le volume d'emplois aux départs programmés. Nous demandons également le tableau des emplois implantés mis à jour et les effectifs y afférent.

La CGT FP rappelle son opposition sur le principe de compenser des agents d'une catégorie par une autre. Elle estime qu'un mouvement de mutation doit être à l'équilibre à l'issue de chaque CAPL.

La CGT FP déplore les droits syndicaux accordés aux CAPISTES pour les préparations et les comptes rendus ( 1,5 jours au total hors délais de route), d'autant plus si la direction ne nous communique pas la totalité du mouvement avec les affectations ALD et EDRA !. Nous pensons que les autorisations d'absence accordées pour les travaux des CAPL ne doivent pas être sous

estimées. Le travail des élus en dépend ! Celles-ci doivent être évaluées en fonction de la nature des CAPL, du nombre et de la complexité des dossiers.

Pour toutes ces raisons les élues de cette CAPL voteront contre ce mouvement.

## COMPTE RENDU DE LA CAP

### Mouvement des contrôleurs filière fiscale :

L'Administration a énuméré par site les postes vacants, les demandes des contrôleurs puis leur affectation en fonction de la règle de l'ancienneté.

**A la suite des affectations des contrôleurs en postes fixes,  
6 postes restaient vacants !!!**

**Auxerre : 1 poste SIP et 1 poste CH2 ;**

**Tonnerre : 1 poste SIP et 1 poste SIE ;**

**Sens : 1 poste SIP et 1 poste SIE.**

### Affectation des ALD et EDRA :

Il est à déplorer que ce n'est qu'en cours de séance qu'a été communiquée la liste suivante des affectations des ALD, EDRA,...

Compte tenu de la complexité des affectations, du tableau des emplois, l'étude ne peut se faire qu'au cours d'une interruption de séance, ce qui n'est pas simple !!

#### **Auxerre**

ROIDOT Jean-Philippe	ALD Auxerre	DDFIP
BIGOT Odile	ALD Auxerre	DDFIP
DURET Jean-François	ALD Auxerre	DDFIP
COIFFARD Julie	EDRA	DDFIP
CHARPENTIER Sonia	Surnombre	DDFIP
DE PALMA Valérie	ALD Auxerre	CDIF
DOLVECK Nathalie	ALD Auxerre	SIP
IENZER Patricia	EDRA Auxerre	SIP
GARNAULT LIVIA	PCE	Détachement SIE
DELCHER Pierre	FIPER	Surnombre BCFI
NAULT Corinne	CH2	Détachée CH1
PUERTAS Bernadette	EDRA	CH2 Auxerre
GUILLERAT Alexandra	Surnombre	Surnombre CH2

#### **Avallon**

JANVIER Françoise	ALD 89	SIP-SIE
CHOQUET Catherine	Surnombre	Surnombre SIE
DOS SANTOS Véronique	SIP-SIE Tonnerre	Détachée SIP-SIE

#### **Joigny**

VALLET Richard	ALD 89	SIE
DABREMONT Véronique	Surnombre	Surnombre SIE
GONDEL Anne-Marie	Surnombre	Surnombre SIE
MERCIER Véronique	SIE	Détachée SIP

#### Tonnerre

CAURA Rémi	EDRA 89	SIE
DELCAMBRE Florence	EDRA 89	SIP-SIE
FORMEY Thomas	ALD 89	SIE
NONNOTTE Sabrina	Surnombre	Surnombre SIE
MICHAUT Nadine	Surnombre	Surnombre SIP

#### Sens

RENAULT Julien	ALD	SIP
BOUKHARI Jacqueline	EDRA 89	SIE
BARON Elisabeth	FIPRO	PCE
CANTERINI Françoise	Surnombre	SIE

La question du remboursement des frais de déplacements des EDRA a été posée. La note a été rappelée, à savoir : le remboursement se fait sur la base du tarif SNCF entre la résidence administrative (Auxerre) et la résidence d'affectation . Si la résidence personnelle est plus proche, on ne prend que le trajet résidence personnelle et résidence d'affectation : soit au plus favorable pour l'administration !

#### **Affectation des IDIV :**

Madame DELABIE : pôle gestion fiscale ;  
Monsieur NARCY : DDFiP, service Budget-logistique ;  
Monsieur ANTONCZYK : soutien aux postes

#### **Congé formation :**

Un agent a déposé une demande de congé formation le 27 janvier 2012. L'administration a rejeté sa demande en février au motif qu'il manquerait 2 agents sur trois pour le bon fonctionnement du service. Cependant, elle a omis de réunir la CAP L puisqu'il s'agissait d'un refus. Ce congé formation est donc soumis à CAP plus de 6 mois après....

Toutes les organisations syndicales ont voté contre le refus de l'administration d'accorder le congé formation.

Suite à une demande, il a été soumis au vote, l'acceptation d'une future demande de congé formation.

L'administration a voté contre et toutes les organisations syndicales pour.

#### **Question diverse :**

L'ascenseur du CDFP d'Auxerre sera bientôt réceptionné et mis en marche...Vive les marchés nationaux, sans concurrence pour certains prestataires, qui n'arrivent pas à faire les travaux dans les temps demandés et qui n'arrivent pas à fixer une date de réception des travaux...

**Les élu(e)s CGT Finances Publiques**